

## « Renouvelables : le gouvernement poursuit dans l'erreur »



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 20 août 2022

Source [Boulevard Voltaire] : Dimanche 14 août, le gouvernement a annoncé son intention de présenter, à la rentrée, un projet de loi portant sur « *l'accélération des énergies renouvelables* ». Un tel projet pourrait permettre aux entrepreneurs de l'éolien et du solaire de jouir d'une réglementation beaucoup plus souple sur la question du respect de la biodiversité ; mais aussi de bénéficier d'accès simplifiés pour la mise en place de centrales solaires ou éoliennes. La volonté du gouvernement semble faire suite aux pressions de l'Union européenne, qui blâme la France depuis plusieurs mois pour le retard qu'elle a pris dans l'installation d'infrastructures renouvelables.

Geoffroy Antoine : Le gouvernement légitime son projet d'accélération du renouvelable en évoquant « *une crise de l'énergie* » et un « *intérêt public majeur* ». Le renouvelable pourrait-il donc subvenir aux besoins énergétiques des Français pour les prochaines décennies ?

Fabien Bouglé : Cela relève du mensonge. Le renouvelable produit moins et mobilise 500 fois plus de surface terrestre que le nucléaire. On nous dit qu'on va remplacer le gaz russe avec du renouvelable ; mais combien faudrait-il d'éoliennes pour remplacer le gaz russe ? Un seul chiffre est à retenir. Dans le mix de consommation énergétique des Français, l'éolien représente 1,6 %. Si on le doublait, on arriverait peut-être à 3 % ; c'est insignifiant. Il est illusoire de croire que l'on va remplacer nos centrales nucléaires avec de l'éolien ou du solaire, c'est une « *fake news* » et c'est le reflet de la politique d'un gouvernement incompetent.

G. A. : Le gouvernement semble s'accommoder des injonctions de Bruxelles qui demande à la France, depuis plusieurs mois, d'investir plus dans les énergies renouvelables. L'Union européenne a-t-elle la mainmise sur la politique énergétique française ?

F. B. : Ces objectifs européens d'accélération du renouvelable sont dictés par l'Allemagne qui a infiltré la Commission européenne et notre ministère de l'Écologie. La Commission européenne a envisagé de sanctionner la France à hauteur de 500 millions d'euros parce qu'elle n'avait pas suffisamment développé ses énergies renouvelables. On a donc un chantage de la Commission européenne pour inciter la France à installer des infrastructures renouvelables ; infrastructures qui sont majoritairement développées en Allemagne et au Danemark. On est dans une situation de dingue qui va à l'encontre des intérêts de la France !

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

20/08/2022 23:00